



NÉGOCIATION SALARIALE 2019

DE QUI SE MOQUE-T-ON !

SNP FORCE OUVRIÈRE

Secrétariat Général
Nice Premier
455 Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. : 04 93 21 22 24
Fax : 04 93 21 22 25
mél. : fo.caisse-epargne@orange.fr

L'entrée en matière de nos employeurs en ouverture de la négociation salariale 2019 n'aura pas manqué d'un certain culot ! À les écouter, l'exigence de rentabilité pour nos entreprises prévaudrait sur la sauvegarde du pouvoir d'achat de leurs salariés. Ne les laissons pas nous plumer !

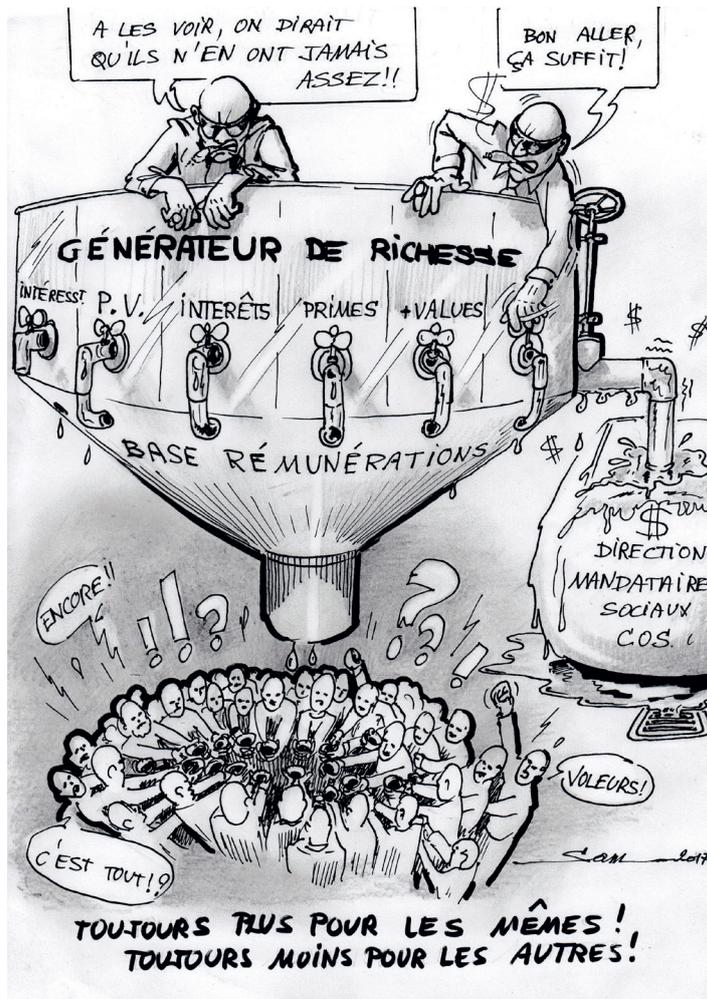
LA MAUVAISE FOI DE LA DÉLÉGATION DES EMPLOYEURS pendant la négociation nationale 2019 sur les salaires n'a d'égal que son art de l'enfumage.

En effet, alors que les parties à la négociation ont constaté ensemble que l'inflation englisement annuel avoisinerait les 2 %, aussi bien en 2018 qu'en 2019, cette dernière ne concède que 0,7 % en moyenne en guise d'augmentations générales des salaires...

À vrai dire, on peut comprendre qu'elle puisse l'escompter puisqu'un accord au rabais (0,6 %) avait hélas déjà été signé il y a 3 ans de cela... Et que l'on ne vienne pas nous bassiner avec le niveau d'inflation à 0 % de l'époque, les retards en pouvoir d'achat du salaire n'ayant jamais été corrigés alors que l'amélioration de la productivité de nos banques de détail et de celle du travail de leurs salariés ne s'était jamais démentie...

Bref, notre conception de la négociation collective des salaires effectifs suppose une revendication de base correspondant à un « volume salarial » prenant en compte à la fois la préservation du pouvoir d'achat du salaire (cf. l'évolution de l'indice des prix), **mais aussi la revendication légitime d'une part de gains de productivité.** Pourquoi en serait-il autrement ?

C'est la raison pour laquelle le **SNP-FO** requiert **4 % de revalorisation des salaires en niveau** et une majoration significative des **SALAIRES ANNUELS MINIMAUX DE LA BRANCHE (SAMB)!**



Toujours est-il qu'il convient de comparer ce qui est comparable. On ne doit jamais mélanger, comme le font nos employeurs, des choux, des carottes et des navets en matière salariale. Ainsi, le "pouvoir d'achat du salaire en niveau", sa part variable, l'intéressement et la participation aux résultats de l'entreprise, mais aussi l'incidence salariale en cas de promotion et les mesures d'avancement dans l'emploi ont des objets distincts.

Les Caisses d'Épargne ont largement les moyens de satisfaire nos légitimes demandes sans plomber en aucune manière leurs grands équilibres

financiers. Pourquoi donc ce qui serait possible pour le Crédit Mutuel-CIC, avec 1,5 % d'augmentation générale de tous les salaires en niveau assortie d'une prime *Gilets Jaunes* de 1000 € pour tous, ne le serait-il pas pour les Caisses d'Épargne ?

Bruno AGUIRRE, Secrétaire Général